

PAC post 2020

Rencontre J.PLEWA le 2 juillet 2018

PAC 2020 – compte rendu

Octobre 2018

Le 2 juillet dernier, à l'invitation de la Région Normandie, représentée par Clotilde EUDIER Vice-Présidente chargée de l'agriculture, Jerzy Bogdan PLEWA, Directeur de la Direction Agriculture et Développement rural à la Commission Européenne, a rencontré les responsables agricoles normands à Rouen. Environ 70 personnes étaient présentes lors de cet échange. Pierre BASCOU, Responsable à la Commission Européenne des aides directes agricoles, l'accompagnait.



La PAC 2020 par Jerzy PLEWA, Directeur de l'Agriculture à la Commission Européenne

Nos propositions du 1^{er} juin 2018 se sont basées sur des évaluations de la PAC 2014-2020, une **consultation publique et des scénarios d'analyse d'impact**. Nous en sommes au début des négociations avec les Ministres et le Parlement Européen. Présentation de la proposition au Conseil, le Parlement se prépare à établir et présenter un rapport sur la proposition. Nous espérons que le CFP sera adopté avant les élections européennes de 2019. **Beaucoup de défis, il est important d'expliquer la proposition.**

Dans le scénario idéal, la réforme est approuvée avant l'élection en mai 2019 pour une entrée en vigueur des nouvelles aides à partir de 2021.

Budget agricole

PAC et politique de cohésion = 70 % du budget actuel, mais ce sont des vieilles politiques !

PAC 2021-2027 : 365 millions euros pour la PAC en 7 ans ; - 5 %. La part des dépenses agricoles dans le budget européen passera de 38 % dans la programmation actuelle à 29 % en 2021-2027.

Le budget agricole par Etat-membre diminuera de 4 % maximum pour chaque Etat. Pour la France, le budget paiements directs reculera de 3,9 %. **La France continuera d'avoir l'enveloppe d'aide directe la plus importante.**

2nd pilier : nous proposons un taux de cofinancement plus faible, ce qui permettra aux Etats-membres **de financer autant d'actions**, malgré la baisse du financement européen.

Grandes priorités de la PAC

- Modernisation / simplification cadre politique.
- Résilience.
- Renforcement **de l'action** climatique.
- Renouvellement des générations.

Mode de gouvernance

La plus grande nouveauté, c'est un nouveau mode de gouvernance : la PAC n'est pas suffisamment adaptée à la diversité des situations et des petits ajustements ne sont pas suffisants. La Commission propose un nouveau partage des compétences entre l'UE et les Etats-membres. Jusqu'ici, la simplification amenait à plus de complexité à chaque fois. Avec le *New delivery model*, les Etats-membres pourront définir leur **plan stratégique PAC** qui devra être approuvé par la Commission Européenne.

Les objectifs seront communs au niveau européen ; 9 objectifs : 3 économiques, 3 environnementaux et 3 sociaux. Les États-membres devront prendre des engagements chiffrés pour chaque objectif. Des indicateurs communs sont définis par objectif pour assurer un suivi. Actuellement, 200 indicateurs, à terme plus que 100.

De plus, un objectif est lié à la connaissance et innovation en agriculture : 10 milliards euros, plus de 2 fois plus qu'actuellement. Pas de répartition par pays pour cet objectif.

Le **paiement direct** reste au cœur de la politique agricole mais il faut assurer un soutien plus équitable et plus efficace : il faut viser une plus grande acuité dans la répartition des paiements directs par hectare :

- ▶ par la convergence interne des aides par hectare au sein de chaque pays. Dans certains Etats, elle a déjà beaucoup progressé.
- ▶ Mais également, convergence externe (entre pays) des paiements par hectare, proposition basée sur une convergence partielle : **il s'agira pour les pays qui ont les plus faibles paiements de combler la moitié de l'écart à 90 % de la moyenne européenne.**
- ▶ Dégressivité à partir de 60 000 euros de paiements directs avec plafond à 100 000 euros, après déduction du coût du travail, salarié et agriculteur ; donc le plafond est bien plus élevé en fait.

Au vu des enjeux, il faut renforcer les **mesures pour l'environnement et le climat** : conditionnalité plus forte, obligatoire pour tous les Etats, **mais avec plus de flexibilité de mise en œuvre** par les Etats-membres. Dispositif Éco-plan dans le 1^{er} pilier obligatoire : chaque Etat-membre doit le programmer : ce sera **volontaire pour les agriculteurs, c'est une chance pour les Etats-membres** !

Nouvelles MAEC : pour répondre aux Objectifs de Développement Durable, **à l'accord de la COP 21.**

Attention particulière pour **les jeunes agriculteurs** : stratégie en faveur du renouvellement des générations, soutien renforcé dans le 1^{er} pilier, partenariats trans-générationnels, accès favorisé à des instruments financiers.

La **simplification** est au cœur de cette réforme ! Dans cet effort, tous doivent contribuer (Etats, services d'état, etc.).



Questions- Réponses

Clotilde EUDIER : on partage beaucoup de choses, mais avant tout la simplification en effet. C'est toujours ce qui ressort chez les agriculteurs.

Laurence SELLOS : représente Sébastien WINDSOR, on entend l'idée que le Royaume-Uni ne sortirait pas de l'UE, qu'en pensez-vous ?

Arnold PUECH D'ALISSAC : les difficultés informatiques de paiement que nous connaissons vont-elles s'améliorer ?

Jacques CHEVALIER : sentiment que l'UE affaiblit sa souveraineté alimentaire, pourtant politique fondatrice de l'UE ?

Réponse Jerzy PLEWA : le budget c'est le CFP, ce n'est pas une proposition inhérente à la PAC, la décision revient aux chefs d'Etats. Les Britanniques veulent aussi quitter l'union douanière. 40 milliards d'euros par an d'export vers le Royaume-Uni ; différents scénarios possibles, plus de clarté bientôt. Pour le moment, il n'y a pas d'éléments qui disent que la direction va changer. Il n'y aura pas de nécessité de compliquer le système informatique car c'est une simplification.

Désarmement de la politique agricole : il faut regarder les proportions, la réduction budgétaire est visible mais modérée. Il y a une différence mais elle peut être réduite, avec augmentation du taux de cofinancement national pour le 2nd pilier, donc réduction de l'effet pour le bénéficiaire final.

Régis CHOPIN : quel est le coût de gestion de la PAC ? Coût à la baisse ?

Réponse Jerzy PLEWA : estimations du coût de fonctionnement de la PAC dans tous les pays, très élevé. La simplification va permettre de diminuer ces coûts. La Commission veut limiter son rôle à un monitoring pour vérifier les atteintes d'objectifs de chaque pays. Vérifier que tout est activé. La responsabilité des Etats-membres est de limiter la complexité.

Pierre BASCOU, responsable aides directes et verdissement : mise en place de nouveaux moyens de contrôle (satellite Galileo,...), réduction extrêmement forte de la charge administrative après la phase de mise en place.

Réponse Jerzy PLEWA : actuellement obligation de diversification des cultures ; nouveau système rotation des cultures (historiques), données déjà disponibles. Regardez les paiements volontaires couplés : frais administratifs. Machine à gaz non inventée par Commission Européenne. Gros potentiel de simplification ! En plus, ces paiements couplés incitent à la production.

Clotilde EUDIER : les agriculteurs auraient eu besoin d'un message fort, financier de la Commission européenne pour se sentir soutenus. Se sentent abandonnés.

Directeur AESN : pourra-t-on rémunérer des services environnementaux dans le 2nd pilier ? Les MAEC ont montré leurs limites !

Réponse Jerzy PLEWA : l'éco dispositif dans 1^{er} pilier répond tout à fait à votre demande.

Jean Luc DUVAL, représentant des coopératives normandes : comment on donne les moyens aux agriculteurs d'aller compenser cette baisse d'aide ? Comment l'industrie agroalimentaire, notamment aux mains d'acteurs agricoles, quel rapport de force ? En Normandie : quelle capacité à mettre des OP en place, le cidre par exemple n'est plus éligible aux programmes opérationnels de mon Organisation de Producteurs ?

Réponse Jerzy PLEWA : nous proposons de réduire les pratiques déloyales dans le commerce, notamment PME. Pour l'OCM, peu de changements mais il y a quand même une grande nouveauté : proposition de possibilité d'avoir des OP dans d'autres secteurs avec une enveloppe max. Les Etats-membres pourront choisir.

Clotilde EUDIER : il faudra mettre toutes les parties prenantes autour de la table pour élaborer les plans stratégiques, filières mais aussi Régions.

Souhaiterait un appui de la Commission européenne pour inciter les Etats-membres à consulter les Régions et leur laisser l'autorité de gestion car elles sont au plus près des agriculteurs.

Réponse Jerzy PLEWA : la Commission respectera les choix d'organisation de chaque Etat-membre dans le respect du travail de chacun.

Pierre LE BAILLIF, JA Normandie : déçu, c'est du réchauffé ; rien ne répond au problème n° 1 qui est la volatilité des marchés !

Réponse Jerzy PLEWA : il y a des éléments qui doivent mieux répondre aux situations imprévues sur les marchés, par exemple la **gestion de réserve de crise plus facile. Il y a des choses qu'on ne peut pas faire**, car non OMC compatibles. **L'exemple des aides américaines n'est pas si bon que cela.** Des études ont montré qu'elles étaient moins efficaces que notre système lors de la dernière crise laitière.

Olivier LAINE, Confédération Paysanne : question à la Région : il existe des exploitations avec des systèmes vertueux qui ne rentrent plus dans les cases MAEC car changées en cours de route et qui devraient rembourser ?

Jean-Pierre DELAPORTE, Président Chambre d'agriculture de l'Eure : producteur de viande bovine, utilisatrice d'herbe ; on n'en vit plus, donc retournement des prairies : comment soutenir cette production et ainsi garder l'herbe ?

Pascal FERREY, agriculteur dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin : pourquoi faire du neuf avec du vieux ? Bénéficiaire de mesures agro-environnementales depuis 1992 et tous les 5 ans, il faut recréer des règles, **système à bout de souffle. Comment l'Europe peut-elle être crédible quand les agriculteurs dans les zones les plus difficiles (là où seul l'élevage subsiste) ne sont pas soutenus ?** Pour le maintien des haies, il y a les mêmes règles pour 30 ml de haies/ha que pour 300 ml/ha ! Redonner de l'intelligence à la démarche financière ?

Clotilde EUDIER : plusieurs cas d'agriculteurs qui ont touché l'ATR MAEC et doivent maintenant la rembourser : c'est le cas par exemple d'un agriculteur qui a souscrit une MAEC non proposée sur son territoire (PAEC). Idem pour des anciennes MAEC qui ont été arrêtées.

Réponse Jerzy PLEWA : viande, lait, sucre sensibles dans les négociations internationales. Dialogue économique et commercial avec des pays tiers, dont la Chine. Pour les services environnementaux, **c'est ce que nous proposons : donner les différents types d'intervention aux Etats-membres pour payer les agriculteurs qui fournissent des services environnementaux : continuité des MAEC et éco-plans.**

Pierre BASCOU : revenir à une politique intelligente, c'est précisément le but. Le but est de partir sur une logique d'objectifs. Avoir une politique qui soit construite sur la base des besoins définis par les Etats-membres et par les Régions et une allocation budgétaire en fonction des besoins définis.

Laurence SELLOS : amélioration du fonctionnement de la chaîne alimentaire : on attend beaucoup d'un point de vue opérationnel sur le débouché de nos produits. Gérer à l'échelle de l'OP oui, mais chaque pays peut faire ce qu'il veut et ça ne concentre pas l'offre.

Sylvain DELYE (FDSEA 61) : la baisse du paiement de base sera assez importante : quelle fourchette de baisse du paiement de base moyen par agriculteur français ?

Réponse Jerzy PLEWA : paiement équitable pour les 1^{ers} hectares, éco-dispositif, rééquilibrage en faveur des petits et moyens. Possibilité de maintenir et simplifier les paiements couplés volontaires.

Pierre BASCOU : on peut avoir des regroupements d'OP. Dans le Nord de l'Europe, quelle crise laitière ? On n'a pas réellement besoin d'avoir une approche globale au niveau européen car très souvent les rapports le long de la chaîne alimentaire relèvent de la dimension régionale ou nationale et non globale.

Fin de la réunion à 19 heures.

*Elodie TURPIN - Philippe LEGRAIN – mise à jour le 9 juillet 2018
Pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie*